



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2020

---

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, est donné par le soussigné, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine Michel Morneau urb. OMA, que le rôle de perception général de la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020 est maintenant complété.

Que le rôle de perception général est actuellement déposé au bureau de la municipalité de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, au 3541 boulevard Laurier, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Sainte-Marie-Madeleine, ce 11 février 2020

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public le 11 février 2020 en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 11 février 2020.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier